



## BILAN DE COMPETENCES

Le **bilan de compétences** est un dispositif réglementé en France qui permet à toute personne d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes, ainsi que ses motivations pour définir un projet professionnel ou un projet de formation. Il est encadré par la loi, notamment par le **Code du travail** (articles L6313-1 à L6313-11) et des dispositions spécifiques concernant son financement et ses modalités de réalisation.

### 1. Objectifs du bilan de compétences :

- Le bilan de compétences permet à l'individu de faire le point sur ses compétences, aptitudes et motivations.
- Il sert à définir un projet professionnel réaliste et adapté aux besoins du marché, ou à envisager une reconversion professionnelle.
- Il peut aussi orienter vers une démarche de formation ou une évolution de carrière.

### 2. Accès au bilan de compétences :

- Le bilan de compétences est accessible à tout salarié, fonctionnaire ou demandeur d'emploi. Il peut être réalisé à l'initiative de la personne elle-même, dans le cadre d'un **Compte Personnel de Formation (CPF)**, ou à l'initiative de l'employeur.
- Un salarié peut demander un bilan de compétences dans le cadre d'un **congé spécifique** : le **congé bilan de compétences**, pour s'absenter de son poste le temps du bilan. Ce congé est encadré et a une durée maximale de 24 heures.

### 3. Déroulement du bilan de compétences : Le bilan de compétences se déroule en trois phases, clairement définies par la réglementation :

- **Phase préliminaire** : Entretien pour définir les besoins, les objectifs et organiser le déroulement du bilan.
- **Phase d'investigation** : Analyse des compétences, des intérêts professionnels et personnels, exploration de pistes professionnelles.
- **Phase de conclusion** : Synthèse des résultats et élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre du projet professionnel.

### 4. Caractère confidentiel : La confidentialité est un élément clé du bilan de compétences. Les informations recueillies lors du bilan sont strictement confidentielles et ne peuvent être transmises à des tiers sans l'accord exprès du salarié ou du demandeur d'emploi.

### 5. Financement du bilan de compétences : Plusieurs dispositifs permettent de financer un bilan de compétences :

- **Le Compte Personnel de Formation (CPF)** : Le salarié ou demandeur d'emploi peut mobiliser ses droits CPF pour financer tout ou partie de son bilan.
- **Plan de développement des compétences** : L'employeur peut proposer un bilan dans le cadre de son plan de formation.
- **Fonds de financement** : Pour les demandeurs d'emploi, Pôle emploi peut prendre en charge tout ou partie du bilan.

### 6. Prestataires habilités : Le bilan de compétences doit être réalisé par un organisme prestataire habilité et référencé. Ces organismes doivent être certifiés et inscrits sur des plateformes comme **Mon Compte Formation** pour être éligibles au CPF.

### 7. Droit à l'information : Toute personne réalisant un bilan de compétences doit être informée précisément des conditions de déroulement du bilan, des méthodes utilisées et de ses droits, notamment en matière de confidentialité des résultats.

En résumé, le **bilan de compétences** est un outil puissant de gestion de carrière, encadré par des règles strictes en termes d'accès, de déroulement et de confidentialité. Sa réalisation se fait dans un cadre juridique précis et peut être financée par divers dispositifs, notamment le CPF.

Formulaire de contact : <https://forms.gle/ooWoNzCCvz8oAdp27>

RDV : <https://transformessence.fr/meetings/virginie-galmiche>



## 1. Identification de l'Organisme Prestataire :

- **Transform'Essence** : EAE du 11 rue de la fédération 67000 STRASBOURG, 47917932700040
- En partenariat avec **Éclat de Réussite** : sous Naturelia, 90, rue Paul Bert, l'esplanade VILLEFRANCHE –SUR-SAONE, 80762873000044, sous Qualiopi n° d'enregistrement : 84691465169

## 2. Objectif Général : BILAN DE COMPETENCES

Permettre au bénéficiaire de faire le point sur ses compétences, aptitudes, motivations et de définir un plan d'action concret pour son évolution professionnelle.

### Objectifs Opérationnels :

- Identifier et analyser les compétences professionnelles et personnelles.
- Évaluer les motivations, les intérêts et les valeurs.
- Déterminer les possibilités d'évolution professionnelle (mobilité interne, formation, création d'entreprise, etc.).
- Élaborer un projet professionnel réaliste et réalisable.
- Définir un plan d'action concret et les étapes à suivre.

## 4. Publics Visés :

Toute personne souhaitant faire le point sur sa carrière, envisager une évolution professionnelle, une reconversion ou une formation.

## 5. Prérequis :

Aucun prérequis spécifique n'est exigé.

## 6. Contenu et Modalités Pédagogiques :

Le bilan de compétences se déroule en plusieurs étapes :

- **Phase préliminaire** : Entretien individuel pour analyser la demande et les besoins du bénéficiaire, et définir les objectifs du bilan.
- **Phase d'investigation** : Exploration des compétences, aptitudes, motivations, intérêts et valeurs à travers des entretiens, des tests (si pertinent), des questionnaires et des recherches documentaires.
- **Phase de conclusion** : Synthèse des résultats, identification des pistes d'évolution professionnelle et élaboration d'un plan d'action.

### Deux offres sont proposées :

- **Offre Éclat Prestige** :
  - Durée totale : 24 heures.
  - 12 heures d'entretiens individuels (en visio ou en présentiel selon la situation géographique).
  - 12 heures de travail personnel (réflexion, recherches, etc.).
- **Offre Éclat Essentiel** :
  - Durée totale : 14 heures.
  - 9 heures d'entretiens individuels (en visio ou en présentiel selon la situation géographique).
  - 5 heures de travail personnel (réflexion, recherches, etc.).

### Modalités Pédagogiques :

- Entretiens individuels en face à face ou en visio.
- Utilisation d'outils d'évaluation et d'aide à l'orientation (si pertinent).
- Travail personnel guidé par le consultant.
- Remise d'un document de synthèse.



### 7. Modalités d'Évaluation :

L'évaluation du bilan de compétences repose sur :

- L'atteinte des objectifs fixés en phase préliminaire.
- La réalisation des travaux demandés.
- L'élaboration d'un plan d'action concret et pertinent.
- L'auto-évaluation du bénéficiaire.

### 8. Financement :

Le bilan de compétences peut être financé par le Compte Personnel de Formation (CPF) grâce au partenariat entre Transform'Essence et Éclat de Réussite. Les modalités de prise en charge seront expliquées lors du premier entretien. D'autres modes de financement peuvent être envisagés (OPCO, employeur, fonds propres).

### 9. Intervenants :

Consultants en bilan de compétences certifiés et expérimentés, appartenant aux deux structures partenaires.  
[Préciser les qualifications et expériences pertinentes des consultants].

### 10. Lieu de la Prestation :

- Entretiens en présentiel : selon les possibilités géographiques
- Entretiens en visio

### 11. Accessibilité aux Personnes Handicapées :

Essentiellement en visioconférence. En cas de demande en présentiel, le lieu choisi sera conforme aux normes PMR.

### 12. Délai d'Accès :

En moyenne 15 jours.

### 13. Contacts :

- **Transform'Essence** : 06.13.21.26.01 : [virginie@transformessence.fr](mailto:virginie@transformessence.fr)
- **Éclat de Réussite** :

### Informations Complémentaires :

- Cette fiche d'information est non contractuelle et peut être sujette à des modifications.
- Un devis personnalisé sera établi suite au premier entretien.

### Entretien « découverte » offert :

Formulaire de contact : <https://forms.gle/ooWoNzCCvz8oAdp27>

RDV : <https://transformessence.fr/meetings/virginie-galmiche>